

# Rythmes scolaires

**CHOISSISSONS ENSEMBLE**  
POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2018/2019



**Du 15 novembre au 15 décembre 2017**  
Répondez au questionnaire en ligne sur :  
[questionnaire.dignelesbains.fr](http://questionnaire.dignelesbains.fr)

> **Questionnaire également disponible (en version papier)**  
au service Éducation de la mairie :  
Hôtel de Ville, place du Général-de-Gaulle  
Tél. : 04 92 30 52 72 - [education@dignelesbains.fr](mailto:education@dignelesbains.fr)  
Ouvert en semaine de 8h à 12h et de 14h à 18h (vendredi 17h)

## CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR L'ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE

Le décret du 27 juin 2017 permet d'élargir le champ des dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

### • Un cadre de Référence

Les 24 heures d'enseignement sont réparties sur 9 demi-journées : lundi, mardi, mercredi matin, jeudi, vendredi. La journée ne doit pas dépasser 5h30 et la demi-journée 3h30. La pause méridienne ne peut être inférieure à 1h30.

### • Des dérogations possibles

> Le samedi matin à la place du mercredi matin.  
> L'organisation sur 8 demi-journées  
Exemple : 4 journées de 6h ou 5 matinées et 3 après-midis.

> Le dépassement du maximum de 5h30 par journée.  
Exemple : alternance journées courtes/journées longues (2 jours à 6h, 2 jours à 4h30, 1 matinée à 3h).  
> La mise en place d'une organisation avec moins de 24 heures d'enseignement (récupération sur les vacances scolaires).

### • À condition de respecter

> Au moins 8 demi-journées.  
> Maximum de 24 heures d'enseignement par semaine, de 6 heures par jour et de 3h30 par demi-journée.  
> Minimum d'1 h 30 de pause méridienne.

## À NOTER

Les données personnelles collectées dans ce questionnaire le sont dans le respect des règles de la délibération 2015-433 de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés. Le traitement des données de ce questionnaire sera réalisé par le Service Éducation de la ville de Digne-les-Bains. Chaque question est obligatoire. Les réponses sont à destination des élus et des agents de la ville de Digne-les-Bains afin de connaître le type d'organisation scolaire souhaitée par les familles pour la rentrée 2018/2019.

Nous vous informons qu'il existe des modalités d'opposition à l'utilisation de vos données personnelles pour des motifs légitimes.

### > Renseignements sur [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)

Vous avez un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant. Après anonymisation des réponses et dans le respect des règles de la CNIL, les données issues de ce questionnaire seront disponibles en Open Data sous Licence Ouverte sur [opendata.regionpaca.fr](http://opendata.regionpaca.fr)



Ville de  
**DIGNE**  
les-Bains

[www.dignelesbains.fr](http://www.dignelesbains.fr)



Conception graphique : [oyopi www.oyopi.com](http://www.oyopi.com)  
Crédits illustrations : freepik

# CONCERTATION Rythmes scolaires

Parents,

Pour préparer la rentrée scolaire 2018-2019,  
Choisissons ensemble !

Du 15 NOVEMBRE au 15 DÉCEMBRE 2017  
**Questionnaire en ligne**  
[questionnaire.dignelesbains.fr](http://questionnaire.dignelesbains.fr)



Ville de  
**DIGNE**  
les-Bains



# AUTOUR DE L'ÉCOLE, LA JOURNÉE DE NOS ENFANTS DOIT-ELLE CHANGER ?



**LE LIEN AVEC L'ALSH**  
Dès la sortie de la classe le mercredi à 11h30, les animateurs du centre de loisirs prennent en charge les enfants inscrits dans chaque école et les accompagnent au centre de loisirs.



**Entre 16h15 et 18h...après la classe**  
*À chacun son rythme !*

Les enfants de CP à CM2 sont accueillis par nos animateurs ou des enseignants dans les **Études Surveillées**.  
> Travail personnel surveillé.  
*Inscription pour l'année.*



Les enfants de MS à CM2 sont accueillis par nos animateurs et nos éducateurs dans les **Animations Péri Éducatives**.  
> Ces activités sont aussi proposées le mercredi, de 8h20 à 9h20.  
> Animations par cycle (de vacances à vacances), sportives, artistiques, culturelles, scientifiques, citoyennes. *Inscription pour l'année.*



**Entre 13h15 et 13h35**

Nos personnels ATSEM accueillent les enfants en attendant la reprise de la classe.



**Jusqu'à 18h15**

Tous les enfants sont accueillis par nos personnels ATSEM en attendant l'arrivée de leurs parents.  
• **Activités libres**  
• **Accueil garderie** avec possibilité de départ échelonné.



**Entre 11h45 et 12h15**

Nos personnels ATSEM accueillent les enfants en attendant l'arrivée de leurs parents.  
> Le mercredi, cet accueil est proposé de 11h30 à 12h15

**Entre 11h45 et 13h35**

Nos personnels accompagnent tous les enfants inscrits vers nos restaurants scolaires, pour y déguster des repas goûteux et équilibrés.



**Entre 7h30 et 8h35**

Les enfants peuvent démarrer leur journée en douceur auprès de nos personnels ATSEM.  
> Le mercredi, cet accueil est proposé de 7h30 à 9h20

